



# Ville de Bouxières aux Dames

Bouxières aux Dames, le 5/05/2023

Place de la Mairie  
B.P. n° 50031  
54136 Bouxières aux Dames

☎ 03 83 22 72 09

☎ 03 83 22 75 84

✉ Courriel : [inscription-jeunesse-bad@orange.fr](mailto:inscription-jeunesse-bad@orange.fr)

🌐 Site Internet : [www.mairie-bouxieres-aux-dames.fr](http://www.mairie-bouxieres-aux-dames.fr)

**Objet** : Fiche de renseignements de l'enfant 2023-2024

*Périscolaire - extrascolaire*

Cher(s) parent(s),

Pour la rentrée scolaire de septembre 2023, votre enfant va être scolarisé au sein d'une école de notre commune. Vous souhaitez l'inscrire à l'un de nos services : *périscolaire du matin/soir, restauration scolaire, centre de loisirs, navette, mercredi loisir, aide aux devoirs.*

Pour ce faire, vous devez impérativement compléter une fiche de renseignements de votre enfant. Elle est téléchargeable à partir du 5 mai sur notre site internet de la mairie (onglet ENFANCE puis ACCUEIL PERISCOLAIRE). Au verso de ce courrier, nous vous accompagnons dans les différentes étapes de la fiche.

Nous demandons à ce que la fiche de renseignements soit **impérativement** transmise :

**Le mardi 30 mai 2023 dernier délai**

Vous avez plusieurs possibilités pour transmettre cette fiche avec les documents associés :

- soit par mail à l'adresse [inscription-jeunesse-bad@orange.fr](mailto:inscription-jeunesse-bad@orange.fr)
- soit déposer la fiche dans la boîte aux lettres de la mairie
- soit déposer le document aux heures d'ouvertures de la mairie.

## PORTAIL FAMILLE

Pour la rentrée scolaire 2023, les inscriptions à nos services se feront par l'intermédiaire du portail famille. Le portail famille est un outil de gestion et facile d'utilisation qui permet de dématérialiser vos inscriptions. Un code d'accès est communiqué par mail si le dossier d'inscription complet de l'enfant a été déposé à la mairie. Un guide explicatif à l'utilisation du portail vous sera communiqué.

## PLAQUETTE ENFANCE ET JEUNESSE 3 à 17 ans

La plaquette 2023-2024 vous permettra de découvrir les informations relatives à l'ensemble de nos services. Elle sera consultable sur notre site internet à partir du 10 juillet 2023.

En attendant pour vous faire une idée des services que nous proposons, vous pouvez vous rendre sur notre site internet. (Onglet ENFANCE puis ACCUEIL PERISCOLAIRE).

## APPLICATION POCKET

La mairie a fait le choix de souscrire à un abonnement payant pour pouvoir bénéficier des avantages que ONE offre aux acteurs éducatifs (sauf pour l'école maternelle Nicole Kierren). Pour le service enfance et jeunesse, c'est le moyen utilisé privilégié pour communiquer avec vous. Il faut impérativement télécharger l'application, il est fortement conseillé de le faire si vous souhaitez recevoir nos informations. La Directrice de l'école, vous communiquera un identifiant et un code d'activation pour vous rendre sur ONE.

Pour l'école maternelle Nicole Kierren, la Directrice de l'école relayera les informations par mail.

D'ici la fin de l'année scolaire, vous recevrez par l'intermédiaire de la Directrice de l'école, une note du service enfance et jeunesse concernant les dernières informations pour les inscriptions à nos services pour la rentrée scolaire.

Le service enfance et jeunesse reste à votre disposition pour des questions éventuelles.

Cordialement  
Madame CHEVREUX  
Adjointe au Maire en charge de l'enfance et  
la jeunesse



# FAISONS UN POINT ENSEMBLE

Je m'apprête à rendre la fiche de renseignements :

- **J'ai bien complété l'ensemble des parties.**  
Si concerné : j'ai renseigné le régime alimentaire (sans porc, sans viande...)

## J'ai pensé :

- À remplir le prélèvement SEPA (à imprimer et joindre au dossier).
  - ✚ À télécharger sur le site internet de la mairie dans l'onglet ENFANCE puis ACCUEIL PERISCOLAIRE
- À imprimer ma dernière attestation CAF dans laquelle figure mon Quotient Familial (document à imprimer depuis le site de la CAF) ou attestation autre régime d'allocataire (MSA).
  - ✚ **JOINDRE IMPERATIVEMENT LES DOCUMENTS.**
- Je suis bénéficiaire des Aides aux Temps Libres CAF 2022-2023.
  - ✚ J'ai imprimé le document et il est redonné dans le dossier.
- Mon enfant n'a pas le droit de pratiquer des activités physiques et sportives au périscolaire.
  - ✚ J'ai imprimé et rendu le certificat médical.

Afin d'évaluer le nombre de nouveaux enfants qui déjeuneront à la cantine et qui fréquenteront le périscolaire, nous vous demandons de compléter le coupon ci-dessous et le joindre au dossier. Merci

---

## COUPON REPONSE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
École : \_\_\_\_\_

Mon enfant déjeunera à la cantine :  OUI  NON  
Il y sera inscrit :  Tous les jours  Ponctuellement

Mon enfant ira au périscolaire du matin :  OUI  NON  
Il y sera inscrit :  Tous les jours  Ponctuellement

Mon enfant ira au périscolaire du soir :  OUI  NON

Il y sera inscrit :  
 Tous les jours de 16H30 à 17H30  
 Tous les jours de 17H30 à 18H30  
 Ponctuellement de 16H30 à 17H30 (Les jours : .....)  
 Ponctuellement de 17H30 à 18H30 (Les jours : .....)

---